

CABINET DU MAIRE

72 Av. de la République
59160 Lomme
Tél. 03 20 22 76 01
sdelannoy@mairie-lomme.fr

Laurent DUBRULLE, curé
Communauté paroissiale

Références : RV/ SD/ 2022
Objet : Eglise Notre-Dame de la Visitation

Lomme, le 12 Juillet 2022

Monsieur le curé,
Mesdames et Messieurs les membres de la communauté paroissiale,

J'ai lu avec attention votre courrier reçu le 6 juillet dernier à mon Cabinet concernant la fermeture de l'église Notre-Dame de la Visitation.

J'ai souhaité dans ce courrier vous donner tous les éléments qui ont conduit à cette décision. Elle ne fut pas facile à prendre mais j'ai agi en responsabilité afin d'éviter tout danger pour tous les fidèles fréquentant ce lieu de culte.

Le 31 mai 2021 suite à des travaux mineurs à l'intérieur de l'église, un désordre au niveau de la charpente de l'édifice a été constaté. Un charpentier spécialisé dans ce type de monument à valeur patrimoniale a été sollicité par la collectivité. Son expertise a révélé que la majorité de la charpente présentait des parties hors d'usage étant sources de danger. L'église a tout de suite été fermée au public et un échafaudage de soutènement a été installé dans toute la nef.

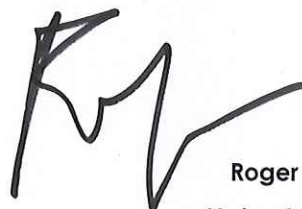
Une mission de sondage et d'investigation a été menée pour connaître l'ampleur des dégâts et identifier la cause. Il s'est avéré que la plupart des extrémités de la charpente étaient touchées par de l'humidité provoquant l'apparition d'un champignon. Ce dernier a désagrégé les bois de charpente. Le rapport évoque 19 éléments particulièrement touchés sur 22. A ce jour, une mission d'étude structurelle, sanitaire et estimative est en cours via le cabinet T kint, spécialisé dans les monuments historiques. Les résultats nous parviendront en septembre. Cette étude est particulièrement longue à réaliser.

Aussi, ces désordres ne touchent pas que la partie charpente. Il faut également prévoir des travaux en maçonnerie, en taille de pierre, en charpente, en staff et en peinture.

La ville pour éviter l'effondrement de la toiture a fait installer un échafaudage. Cette opération a représenté un coût de 120 000€ auxquels viennent s'ajouter 80 000€ par mois pour la location. Une première estimation des travaux nous amène à un budget de 2 millions d'euros pour la rénovation de la charpente et de la toiture.

Comme vous le voyez, la collectivité mobilise les deniers publics pour maintenir debout la structure de l'église. Il faut désormais trouver les financements possibles dans les meilleurs délais au regard du coût considérable de la réhabilitation. Je suis avec attention ce dossier dans les nouvelles responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes afin de vous permettre de retrouver votre lieu de culte et au-delà de sauvegarder un bâtiment important de notre patrimoine communal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le curé, Mesdames et Messieurs les membres de la communauté paroissiale, mes respectueuses salutations.



Roger VICOT

Maire de Lomme

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

Conseiller Départemental du Nord



Hôtel de Ville de Lomme

72 Av. de la République - B.P. 159 - 59461 Lomme cedex
03 20 22 76 22

www.ville-lomme.fr   